

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 754

présenté par

M. Reda, M. Cattin, M. Ravier, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Louwagie, Mme Boëlle, Mme Audibert, M. Viry, M. Door, M. Schellenberger, Mme Corneloup, M. Dive, M. Benassaya, M. Bazin, Mme Serre, M. Pauget, Mme Trastour-Isnart, Mme Bouchet Bellecourt, M. Minot, M. de Ganay et M. Aubert

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19 BIS, insérer l'article suivant:**

L'article L. 312-9 du code de l'éducation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« À l'issue de l'école primaire et du collège, les élèves reçoivent une attestation certifiant qu'ils ont bénéficié d'une sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux, aux dérives et risques liés notamment aux contenus haineux et illicites, ainsi qu'aux fonctionnements et biais technologiques de ces outils. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'augmentation des propos racistes est un fléau qui met à mal nos principes républicains. Ce racisme s'exprime de façon débridée sur les réseaux sociaux, tous les jours, par milliers de messages.

Ce fléau rend le quotidien des enfants difficile.

Donner les moyens aux élèves de comprendre les contenus en ligne est essentiel afin de lutter contre ce fléau.

Le présent amendement vise à renforcer la formation des élèves à l'utilisation des outils et des ressources numériques, par l'ajout d'une formation au sens et à l'exercice de la modération.

Il est proposé de délivrer aux élèves, en fin de cycle 4 (en 3^{ème}) et en terminale, une certification de leur niveau de maîtrise des compétences numériques.

Le présent amendement vise donc à conforter les temps forts consacrés à l'éducation au numérique au cours du cursus scolaire, afin de permettre une éducation adaptée aux questions spécifiques auxquelles les élèves se trouvent confrontés au cours de leur scolarité, par la délivrance de certifications, remises en CM2, au collège et au lycée. La certification en primaire apparaît nécessaire à une meilleure maîtrise des enjeux par les élèves et leurs parents, car nombre des problèmes se posent dès l'entrée au collège.